

Commune Urbaine de Kindia

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA)



TEL : 00224 623 080 351

aceakindia@gmail.com

APPEL D'OFFRES OUVERT

POUR

LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

Projet :	EDUKINDIA 3
Financement :	Communes Nantaises (Orvaùlt, Bouaye, Basse Goulaine, Sainte Luce sur Loire, Saint Jean de Boiseau), Commune urbaine de Kindia, Nantes Métropole, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Totem Nantes.
Porteur du Projet	Coopération Atlantique – Guinée44
Titre de l'appel d'offre	Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement - EDUKINDIA 3
Ligne budgétaire :	G243/6.2.2 et G243/6.2.3
Période d'exécution de l'activité :	Décembre 2022 à Mai 2023
Structures impliquées :	CU Kindia, ACEA, DPE, SNIES, SEG, SNAPE, PME/GIE prestataires.
Localisation :	Commune urbaine de Kindia, dans les établissements scolaires : EP Banlieue, EP Fissa, EP Gangan, EP Manquepas, EP Manga Khindi Camara, EP Pastoria, Lycée-collège FA Thierno Djibiyi et EP Wondima.
Titre de l'appel d'offre	Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement - EDUKINDIA 3
Numéro de l'appel d'offre	EDK3/CUK/001
Maître d'Ouvrage	Commune Urbaine de Kindia
Maître d'Ouvrage délégué	Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA)
Dossier d'appel d'offres :	DAO disponible à l'ACEA/Kindia ou sur le site https://guinee44.org/

EP = Ecole Primaire ; FA = Franco-Arabe.

1. Contexte

Coopération Atlantique - Guinée 44 est engagée en Guinée depuis 1994 où elle conduit des programmes de développement dans les domaines d'interventions suivants : Eau-Hygiène-Assainissement-Déchets ; Agriculture et environnement ; Formation et Insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'association conduit ces programmes dans une approche de coopération décentralisée et de solidarité internationale auprès des acteurs locaux, l'amenant à développer des partenariats avec des collectivités



locales, des Organisations de la Société Civile (associations, organisations professionnelles, PME) dont l'enjeu est de renforcer les capacités des acteurs afin qu'ils deviennent responsables et autonomes.

Depuis 2009, la Commune Urbaine de Kindia est engagée en coopération décentralisée avec les Communes de : Basse-Goulaine, Bouaye, Orvault, Sainte Luce sur Loire et Saint Jean-de-Boiseau. Dans le cadre de cette coopération, les communes, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Kindia et l'Association Guinée 44, ont mutualisé leurs moyens pour porter ensemble un projet d'assainissement visant à améliorer les conditions de vie des populations de Kindia et plus particulièrement les conditions sanitaires des élèves de Kindia.

Les projets Edukindia 1 (2013 à 2016) et EduKindia 2 (2017 à 2020), intitulés : « les acteurs éducatifs se mobilisent pour l'assainissement et la préservation du cadre de vie des habitants de Kindia », ont participé à une amélioration réelle de la situation sanitaire de seize établissements scolaires (soit près de 3 000 puis 10 842 élèves et enseignants respectivement touchés par les projets EduKindia 1 et 2).

Les objectifs des deux premiers triennaux d'EduKindia ont ainsi été atteints grâce à **(i) la conception, construction/réhabilitation d'infrastructures sanitaires de base (points d'eau, latrines et dispositifs de lavages des mains)**, (ii) la sensibilisation et l'éducation des élèves à l'hygiène, l'assainissement et la protection de l'environnement, et (iii) le développement d'un cadre d'échange entre les élèves des établissements bénéficiaires et les citoyens des territoires concernés ici et là-bas.

L'ensemble de ces projets et actions ont été mis en œuvre en étroite collaboration avec des acteurs guinéens dans une approche de renforcement de capacités et d'autonomisation. Ils sont donc également les bénéficiaires des projets, conduits sur le territoire de Kindia, on peut nommer ici : les cadres de la Commune Urbaine de Kindia (CUK) et de son Agence Communale de l'Eau et l'Assainissement (ACEA), les agents de la Société des Eaux de Guinée (SEG), les acteurs éducatifs (Direction Préfectorale de l'éducation, le comité de coordination inter école, le comité de développement de l'école CDE), l'Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École (APEAE), etc.

Après les phases 1 et 2 du projet Edukindia qui ont produit des résultats remarquables, une réelle volonté politique a animé les différents acteurs à poursuivre la dynamique qui va toucher 8 nouvelles écoles publiques. La réalisation des infrastructures est prévue dans les établissements scolaires cités plus haut.

2. Objet de l'appel d'offre

Informé et consulté un large public de PME/GIE afin qu'il propose à l'ACEA (maître d'ouvrage délégué communal) des offres techniques et financières pour la réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement prévus dans les établissements scolaires publics suivants : EP Banlieue, EP Fissa, EP Gangan, EP Manquepas, EP Manga Khindi Camara, EP Pastoria, Lycée-collège FA Thierno Djibiya et EP Wondima.

Les descriptions techniques des travaux à réaliser sont consignées dans les annexes 2, 3 et 4 du dossier d'appel d'offres.

3. Lotissement

Les travaux prévus au compte de cet appel d'offre sont regroupés en lots par similitude et par proximité (infrastructures - établissements) :

- Lot I :
 - o Réhabilitation des infrastructures d'assainissement à l'EP Pastoria
 - o Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement à EP Banlieue et EP Fissa.

- Lot II :
 - o Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement à EP Gangan, EP Wondima et EP Manquepas.
- Lot III :
 - o Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement à EP Manga Khindy Camara.
 - o Réalisation des infrastructures d'assainissement au Collège/Lycée FA Thierno Djibiya
- Lot IV :
 - o Réalisation des infrastructures hydrauliques à EP Pastoria et au Collège/Lycée FA Thierno Djibiya

NB : le détail sur le contenu des lots est dans les TDR (annexe1), sur le contenu des prescriptions techniques dans les annexes 2, 3 et 4.

4. Conditions de soumission

Les soumissionnaires doivent justifier d'avoir un compte bancaire au nom de la structure et un Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
Ils doivent être en règle avec les fiscaux guinéens.

5. Spécifications techniques

Les spécifications techniques des ouvrages sont détaillées en Annexe 2, 3 et 4 « Annexe 2_CPT Eau potable » et « Annexe 3_CPT assainissement » et « Annexe 4_CPT Forage »

6. Délais de réalisation des infrastructures

Le délai global des travaux est fixé à quatre-vingt-dix jours (c'est-à-dire que si une entreprise doit faire les travaux sur plusieurs écoles, cela doit être entièrement fini au bout des 90 JOURS). La période d'exécution commence dès après la signature du contrat et au plus tard la dernière semaine de Décembre 2022 d'une durée totale de la commande à la livraison de 3 mois.

7. Modalités et délais de paiement

Les paiements de chaque lot seront échelonnés ainsi qu'il suit :

- **1ère tranche** 30% à la signature du contrat sur présentation de demande de paiement.
- **2ème tranche** : 40 % après 50 % d'exécution des travaux. Pour attester le niveau d'avancement des travaux à 50 % le prestataire devra transmettre à l'ACEA et Guinée 44 un décompte des travaux réalisés. Ce décompte devra être validé par l'ingénieur EHA de l'ACEA et le chef de projet de Guinée 44 et permettra de déclencher le paiement.
- **3ème tranche** : 25 % après la réception provisoire des ouvrages.
- **Une retenue de garantie** (4^{ème} Tranche) est constituée par la retenue de 5% du montant total du marché et qui sera restituée par le Maître d'Ouvrage à l'entreprise après la réception définitive des travaux.

Les paiements se feront par virement bancaire ou chèque sur le compte bancaire du soumissionnaire dans les 2 (deux) semaines suivant l'échéance.

8. Composition du dossier du soumissionnaire

Tous les documents liés à l'offre et au marché seront en langue française.
Tous les prix de l'offre seront en francs guinéens (GNF).

Les offres reçues seront valables pour une durée de 90 jours à compter de la date de clôture du présent appel d'offre.

Le maître d'ouvrage peut demander que les soumissionnaires prolongent la période de validité pendant un délai supplémentaire spécifié. La demande de prolongation et les réponses des soumissionnaires



seront faites par écrit. Un soumissionnaire peut refuser la demande de prolongation, auquel cas, il peut retirer son offre sans pénalité. Un soumissionnaire qui accepte la demande de prolongation ne sera pas tenu ni autorisé à modifier l'offre.

L'offre devra être envoyée **uniquement sous format électronique**.

L'offre sera signée par une personne ou des personnes dûment habilitée(s) à signer au nom du soumissionnaire. La personne ou les personnes signant parapheront toutes les pages où figurent des données ou des modifications.

L'offre sous forme numérique sera envoyée obligatoirement aux adresses électroniques suivantes : aceakindia@gmail.com (ACEA qui devra répondre avoir bien reçu l'offre) + en copie representation-guinee@guinee44.org et alexis.ouendeno@guinee44.org .

L'objet du mail devra être : OFFRE DE REALISATION DES INFRASTRUCTURES EDUKINDIA 3 _LOT X (Mettre le Numéro du lot).

9. Dossier administratif

9.1. Offre technique

L'offre technique devra prendre en compte les spécifications contenues dans le présent appel d'offre, voir Annexe 2, 3 et 4.

- *Comment l'entreprise montre la capacité à réaliser les plusieurs chantiers en même temps*
- *Lister les annexes à remplir (tdr, formulaire de soumission, Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection, expériences, Déclaration de détention des matériels et des équipements minimaux, projet de contrat G44)*
- *Copier-coller la partie « Qualification et référence de l'entreprise » dans ce document ou dans l'annexe « les expériences »*
- *Toute la 1^{ère} partie du CPT « Conditions générales » vont dans l'annexe 1 des TDR*

9.2. Offre financière

L'offre financière comprendra :

Les devis quantitatifs des matériels à livrer, remplis, avec l'indication des prix, **paraphés à chaque page et signés, datés et cachetés aux dernières pages** (Voir Annexe 10 : « Cadre de devis »).

L'Entrepreneur joindra à sa proposition le certificat d'homologation des produits essentiels : *À remplir par l'ACEA.*

Il est à rappeler que les prix seront exprimés en Francs Guinéens (GNF).

10. Date et lieu de soumission

Toutes les offres doivent être reçues par mail au plus **tard le 11 Novembre 2022 à 17h30**. Les copies numériques sont envoyées aux adresses ci-dessus avec l'objet : OFFRE DE REALISATION DES INFRASTRUCTURES EDUKINDIA 3 _LOT X (Mettre le Numéro du lot).

11. Évaluation des offres

Les informations relatives à l'examen des offres, aux éclaircissements apportés aux offres, à l'évaluation et la comparaison des offres et aux recommandations pour les attributions d'un marché ne seront pas divulguées tant que l'attribution du marché au soumissionnaire retenu n'a pas été annoncée. Toute tentative d'un soumissionnaire d'influencer le traitement des offres par le maître de l'ouvrage ou les décisions d'attribution du marché peut entraîner le rejet de son offre.

L'évaluation des offres se fera en **2 étapes** :

11.1. Évaluation des offres à travers les critères définis, tel que :

a) Vérification de la conformité des pièces administratives :

Formulaire de soumission, déclaration d'intégrité, registre du commerce, quitus fiscal, quitus social, RIB ;

b) Évaluation de l'offre technique :

Présentation de l'offre, références techniques des soumissionnaires, attestations de bonne fin d'exécution ;

c) Évaluation de l'offre financière :

Offre financièrement idoine (devis, bordereau des prix unitaires, montant de l'offre, certificat de conformité).

11.2. Négociation financière et technique avec les 3 premiers soumissionnaires selon les critères établis.

Les offres seront analysées selon le barème décrit ci-dessous. Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée sera retenu.

a) Clarté et lisibilité de l'offre : 1 point supplémentaire

b) Analyse de l'offre technique : 60 points

- *A remplir par l'ACEA grâce au modèle de grille d'évaluation*

c) Analyse de l'offre financière : 40 points

- Respect du format du cadre de devis et du cadre du bordereau : 5 points
- Ordre des prix en partant du plus faible : 1^{er} : 35 points, 2^{ème} : 30 points, 3^{ème} : 25 points

Voir annexe 11 : « Grille d'évaluation des offres »

12. Offres non valides

Seront rejetées :

- Toute offre déposée à une adresse différente de celles mentionnées plus haut ou reçue après les dates et heure limites de dépôt ;
- Toute offre comportant des manquements dans les pièces demandées dans le dossier administratif

Liste des annexes

Annexe 1	TDR Réalisation Infrastructures
Annexe 2	CPT Eau potable
Annexe 3	CPT assainissement
Annexe 4	CPT Forage
Annexe 5	Formulaire de soumission
Annexe 6	Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection
Annexe 7	Expériences (Renseignements sur la qualification + CV chef de chantier)
Annexe 8	Déclaration de détention des matériels et des équipements minimaux
Annexe 9	Modèle de contrat
Annexe 10	Cadre de devis
Annexe 11	Grille d'évaluation des offres



13. Lexique

- Maître d'ouvrage : la personne morale ou physique qui délègue pour la mise en œuvre d'une activité.
- Maître d'œuvre : la personne morale ou physique déléguée pour la mise en œuvre d'une activité.
- Soumissionnaire : la personne morale ou physique qui prépare l'offre pour l'obtention d'un marché

Kindia, le 10 octobre 2022

Le Maire

M. Mamadouba BANGOURA

